

460 **M. DANIEL CHARTIER :**

Merci beaucoup.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir. Nous revenons dans quelques instants.

470 **Mme ANNE-MARIE AUBERT**
Conseil du système alimentaire montréalais.

475 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, bienvenue. Au moment où je vous donnerai la parole, dans quelques instants, je vais vous demander de vous identifier pour les fins d'enregistrement et de préciser l'organisation que vous représentez.

480 Je vous confirme que vous disposez de dix minutes. Après huit minutes, je vais vous faire un petit signe, vous comprenez qu'il faudra à ce moment-là résumer votre pensée et votre présentation. Et ensuite nous disposerons, nous, d'une petite période pour vous poser des questions.

485 Alors voilà. Encore une fois, bienvenue, et la parole est à vous.

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

490

Merci de me recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Anne-Marie Aubert et je suis la coordonnatrice du Conseil du système alimentaire montréalais. Le Conseil SAM, qu'on l'appelle, est ancré dans Montréal – métropole en santé – la Table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie pour la Ville de Montréal, donc un mandat qui vient du

495

Gouvernement du Québec dans le cadre de la politique gouvernementale de prévention en santé.

Ça fait beaucoup d'acronymes tout ça, mais je vous donne les mots complets pour aider à la compréhension. Et ensuite, le Conseil du système alimentaire montréalais est aussi un conseil de politique alimentaire, donc qui agit en tant qu'expert-conseil auprès de la Ville de Montréal pour tout ce qui touche l'alimentation.

500

Donc, le système est composé de membres statutaires qui représentent les institutions publiques et les membres sélectionnés qui représentent différents secteurs de la société civile.

505

Dans la dernière décennie, on s'est vraiment rendu compte à quel point la Ville a un rôle à jouer pour la sécurité alimentaire de la population. Dans le cadre de nos travaux au Conseil SAM, nous avons réalisé un projet selon une méthodologie qui s'appelle Food-EPI, en collaboration avec Jean-Claude Moubarac à l'Université de Montréal, qui nous a permis de recenser l'ensemble des politiques existantes à la Ville de Montréal qui touchent notre système alimentaire.

510

Ça fait un document de 90 pages, c'est vraiment quelque chose d'important et aujourd'hui, on ne peut plus dire que la Ville n'a pas un rôle à jouer pour la sécurité alimentaire.

515

520 Donc, bien que ce ne soit pas traditionnellement dans les compétences des municipalités qu'on va voir nommées dans la Loi sur les municipalités, par exemple, aujourd'hui, on ne peut pas faire abstraction du fait que la Ville agit déjà et dispose de beaucoup de leviers pour avoir un impact sur la sécurité alimentaire de la population montréalaise.

525 La Ville elle-même reconnaît ce fait-là dans Montréal 2030 qui vise à tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à la saine alimentation, et dans d'autres politiques que nous avons répertoriées qui visent toutes à améliorer un aspect ou un autre du système alimentaire.

530 Cette façon de travailler, un peu en silo par enjeux sur la question alimentaire, se reflète dans le PUM. Donc, en faisant la lecture du PUM, en fait, on peut voir par endroits des mentions de l'alimentation. Certains éléments vont être abordés de façon plus explicite, alors que dans d'autres cas, on va parler, par exemple, de commerces de proximité ou de développement de l'industrie, incluant l'industrie bioalimentaire.

535 Mais notre volonté, avec le Conseil SAM, c'est de vraiment faire ressortir le fil conducteur entre tous ces éléments-là et qu'est-ce que ça représente ou qu'est-ce que ça pourrait représenter pour améliorer notre système alimentaire.

540 Donc, je ne vais pas passer à travers l'ensemble des recommandations qui sont dans le mémoire, mais j'aimerais souligner quelques idées clés sur lesquelles nous nous sommes basés pour faire ces recommandations-là.

545 Dont la première est que l'alimentation n'est pas un bien comme un autre. Donc, on ne peut pas juste penser l'alimentation sous un aspect économique, mais il faut aussi regarder les questions santé, environnement, équité sociale.

550 Donc, je vais donner un exemple : quand on va parler de s'assurer qu'il y a des commerces alimentaires à proximité, des commerces de proximité à 15 minutes de marche, c'est vrai qu'on mentionne déjà les marchés publics et les commerces alimentaires de façon générale.

555 Par contre, tous les commerces alimentaires ne sont pas égaux en termes de l'offre alimentaire qu'ils vont mettre en place et qui vont façonner les choix de consommation des Montréalaises et des Montréalais.

560 Donc, on est assez familiers avec les notions de désert alimentaire où on va parler d'un problème d'accès économique ou un problème d'accès géographique à des aliments de qualité. Mais on parle moins de la problématique des marais alimentaires où l'offre alimentaire est, en fait, des... il y a beaucoup de possibilités de se procurer de l'alimentation, mais cette alimentation n'est pas d'une bonne qualité sur le plan nutritionnel.

565 Donc, on va avoir une surreprésentation de restaurants minutes ou des dépanneurs qui n'ont pas une offre d'alimentation saine. Donc, la Ville dispose de leviers, surtout après peut-être dans les PLUM à l'échelle des arrondissements pour mettre en place des règlements de zonage pour inciter à certains types de commerces, plus que d'autres.

570 Et on croit que c'est important que la Ville essaie d'utiliser ces leviers-là pour s'assurer que l'offre est diversifiée. Donc, on ne veut pas bannir les restaurants minutes, mais on veut avoir une offre diversifiée pour que les personnes puissent avoir le choix. En fait, que le choix de faire, de se nourrir sainement soit plus facile.

575 Deuxième grande idée qu'on voulait mettre de l'avant c'est que le potentiel de Montréal comme ville nourricière devrait toujours être pensé quand on parle de verdissement. Donc, on va parler d'espaces verts, de développement des parcs, des lieux de connectivité entre les différents écosystèmes naturels ; la plantation d'arbres, par exemple.

Mais ce n'est pas toujours pertinent de penser à un aménagement nourricier, donc on peut avoir des endroits qui ne sont pas faciles d'accès pour aller cueillir des fruits des arbres fruitiers, par exemple.

580 On peut avoir des terrains qui sont contaminés, donc ce n'est pas un lieu propice à faire de l'agriculture urbaine. Mais il y en a vraiment des opportunités, en fait, quand on pense à faire un répertoire de tous les arbres, par exemple, qu'on veut planter pour arriver au fameux 500 000, bien dans cette planification-là, est-ce qu'on peut aussi intégrer la notion de ville nourricière ?

585 Et donc de penser aux arbres fruitiers qui pourraient faire partie des espèces qui sont plantées, et ensuite travailler avec les différentes organisations qui existent déjà pour assurer la cueillette, la collecte et la redistribution de ces fruits-là.

590 Finalement, je voulais parler un peu de l'aspect réglementaire qui peut être un frein pour le développement de l'agriculture urbaine ou le développement de l'agriculture plus traditionnelle, par exemple, dans l'ouest de l'Île où dans le futur grand parc de l'Est.

595 On trouve dans les affectations des sols ou dans certains critères sur, en fait, dans les zones qui sont celles pour la conservation, ou qu'il y ait des règlements qu'on va mettre en place pour limiter quel type de fonctionnalité on peut avoir sur ces terrains-là.

600 Dans le cas des terres agricoles, il y a des usages qui sont encadrés par le MAPAQ avec la Loi sur l'activité sur les territoires agricoles, mais pour les activités qui ne sont pas nommées à cette échelle-là, ça tombe, en fait, c'est dans la cour de la Ville de décider qu'est-ce qu'ils vont permettre ou ne pas permettre comme activité.

Donc, par exemple, construire un bâtiment qui sert au conditionnement des aliments, de construire un domicile, d'avoir différents types d'infrastructures. Donc, on pense que ça

605 serait essentiel que quand vient le temps de préciser quelles activités, ou quel type
d'infrastructure on va permettre sur ces terres-là, que la Ville travaille vraiment en
concertation avec les acteurs qui sont déjà présents sur le terrain.

610 Je pense, notamment, à l'ouest de l'Île, le grand parc de l'Ouest et toute la zone
agricole de l'ouest de l'Île. Lors des consultations nationales sur les activités agricoles et le
territoire que le MAPAQ a menées l'an dernier, il y avait beaucoup d'acteurs de l'ouest de
Montréal qui sont les acteurs atypiques en agriculture, donc qui ne sont pas des agriculteurs
ou des agricultrices avec des activités traditionnelles, mais qui ont des activités d'éducation,
ou qui vont être plus dans une logique d'économie sociale comme le Regroupement Partage
615 qui vont produire, mais pour essentiellement faire don de la majorité de leur récolte.

Et parallèlement à ça, avec l'agriculture urbaine, dans différentes affectations des
sols, on va venir mettre beaucoup, beaucoup de critères sur un projet en agriculture urbaine,
doit avoir un aspect éducatif, doit faire ci, doit faire ça, doit pas faire ci, doit pas faire ça.

620 Et on aimerait plutôt renverser la logique et dire « en général, les projets d'agriculture
urbaine sont positifs. » Donc, à moins qu'ils soient déjà une source de nuisance pour le
voisinage, bien qu'on maximise, en fait, ce qu'on peut faire avec l'agriculture urbaine et on fait
tomber un peu toutes ces barrières au développement des projets.

625 **LA PRÉSIDENTE :**

Et on conclut, c'est ainsi qu'on conclut. Merci beaucoup. Première question, en fait,
vos trois idées clés, donc l'agriculture urbaine, Montréal ville nourricière et la disponibilité de
630 l'alimentation lorsqu'on parle de marais et de désert alimentaire.

D'ailleurs, est-ce qu'il y en a beaucoup des marais alimentaires ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

635

Enormément.

LA PRÉSIDENTE :

640

Enormément ? Ah, O.K., je ne vais pas vous demander la liste...

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

645

Surtout autour des écoles secondaires.

LA PRÉSIDENTE :

650

Ah oui, bien sûr. Alors, ces idées clés, comment vous aimeriez les voir intégrées dans le projet de PUM ? Est-ce que c'est via des objectifs ou via des cibles ? Ou, comment vous aimeriez voir ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

655

Bien parfois, il s'agit juste de développer un peu plus que ce qui est là actuellement. Donc, on va parler, par exemple, de zonage incitatif, donc ça c'est intéressant.

660

Mais il y a aussi, il y a la carotte, mais il y a aussi le bâton. Donc, on a l'exemple à Côte-des-Neiges ou à Verdun où on a mis en place de la réglementation qui va empêcher soit des restaurants minute ou le service au volant, pour certains types, avec l'objectif d'empêcher la mise en place de restaurants minute.

665 Donc, parfois, c'est juste de venir expliciter ou donner des exemples de plus qui touchent l'alimentation parce que l'interprétation de ce qui est là actuellement peut être très large et ne va pas forcément mener à des actions spécifiques en lien avec l'environnement alimentaire.

LA PRÉSIDENTE :

670 Et l'agriculture urbaine, comment vous la verriez intégrée ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

675 Donc, on parle déjà pas mal d'agriculture urbaine dans le PUM. La Ville a une stratégie d'agriculture urbaine également. Mais c'est vraiment avec les critères qui sont mis en place dans la section d'affectation des sols qu'on pense qu'en fait, en enlevant plusieurs de ces critères-là, on pourrait juste laisser plus champ libre au développement de l'agriculture urbaine.

LA PRÉSIDENTE :

680 O.K.

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

685 C'est aussi dans l'intérêt pour un projet en agriculture urbaine de ne pas avoir à répondre à tous ces critères, va permettre de se concentrer vraiment sur un objectif au lieu d'essayer de faire trois choses à la fois.

690

LA PRÉSIDENTE :

Bien.

695

LA COMMISSAIRE :

Bien, je vais prendre la balle au bond. Donc, ce serait quoi les critères principaux où est-ce qu'on pourrait être plus flexible dans ce sens-là ?

700

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

Bien par exemple, le critère d'avoir un aspect éducatif, ça peut être intéressant d'avoir un projet en agriculture urbaine qui vise principalement l'éducation, on le voit dans les cours des écoles, et cetera. Mais ce n'est pas nécessaire pour chaque projet en agriculture urbaine d'avoir un aspect éducatif.

705

On va aussi voir, par exemple, des restrictions par rapport à la production intensive. On a cherché aussi la définition de ce qu'on entend par production intensive en agriculture urbaine puis on ne l'a pas trouvée. Donc, un moment donné, ce serait intéressant aussi de préciser ce qu'on entend par cela parce que ça n'apparaît nulle part dans les politiques autres de la Ville non plus.

710

Mais, en fait, parfois, une production intensive, nous on l'a interprétée comme une production, par exemple, d'un seul type de légume, par exemple, sur une assez grande surface.

715

Mais parfois à Montréal, une production comme ça peut vraiment servir à répondre à un besoin d'une communauté. Par exemple, une communauté culturelle qui ne trouve pas un produit de ce type-là dans les supermarchés et là qui a trouvé une façon de produire cet

720 aliment à Montréal ; donc de mieux subvenir, en fait, aux besoins de la communauté en
matière de saine alimentation. Et donc pourquoi on voudrait venir interdire ça ?

LA COMMISSAIRE :

725 Vous avez mentionné, bien c'est ça, les déserts alimentaires, mais comme dans le
PUM, il y a quand même le 15 minutes de marche et tout ça, l'offre alimentaire. Comment
qu'on peut maintenir la récurrence si on sait que les commerces, peut-être ça bouge quand
même beaucoup ? À ce moment-là, avez-vous quelque chose à suggérer de ce côté-là ?

730 **Mme ANNE-MARIE AUBERT :**

Je n'ai pas tout à fait compris votre question.

LA COMMISSAIRE :

735 Vous mentionnez le 15 minutes de marche pour aller dans différents commerces avec
des commerces relativement spécialisés, mais on sait qu'il y a quand même beaucoup de
mouvements au niveau des commerces.

740 Donc, pour maintenir ce type de réglementation-là ou d'encourager, comment qu'on
peut mettre ça en place ou avoir un effet de continuité ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

745 Bien c'est sûr qu'il y a la question d'infrastructures qui sont particulières à un
commerce alimentaire, donc toute la question d'installation de cuisines, de chambres de froid
et tout ça. Donc, quand on est dans les nouveaux développements, peut-être soit de

conserver ce qui existe déjà quand on est dans un roulement pour un nouvel occupant pour une nouvelle entreprise.

750

Je ne sais pas s'il pourrait y avoir un incitatif pour ça, ou bien si un commerce veut s'implanter et vient dans un espace qui n'était pas un commerce alimentaire avant, bien ça serait de s'assurer que peut-être qu'il y a une subvention pour la création de ces infrastructures-là.

755

Ou minimalement, de s'assurer que tout est en place pour qu'un commerçant puisse s'établir là et respecter tout ce qui est exigence en matière de collecte de matières résiduelles, on commence avec la collecte de compostage. Tout ça, ça demande des infrastructures. On parle de la consigne aussi, toutes les infrastructures pour la consigne qui sont mises en places.

760

Donc, même si ce n'est pas l'endroit en soi sur lequel la Ville a un pouvoir d'agir, mais de s'assurer que l'environnement aussi va permettre à tous ces flux-là d'être optimaux pour un commerce alimentaire.

765

LA COMMISSAIRE :

Merci.

770

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Je reviens à l'idée de planter des arbres fruitiers. Ce n'est vraiment pas très éloigné de la proposition de planter des arbres, de la forêt urbaine, des corridors verts, des corridors écologiques.

775

Alors, oui pour les endroits comme vous citez, par exemple, des marais – comment on les appelle ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

780

Marais alimentaires.

LE COMMISSAIRE :

785

Où est-ce qu'on commence la plantation d'arbres fruitiers, autour des écoles ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

790

En fait, je pense que dans, planifier là où on doit planter ces arbres-là, c'est vraiment de voir où sont les organismes ou les institutions, par exemple, écoles, qui vont pouvoir faire la cueillette et utiliser des fruits, soit consommer ou transformer ces fruits-là.

795

Parce qu'actuellement, on a déjà beaucoup d'arbres fruitiers à Montréal, puis il y a par exemple un organisme qui s'appelle Fruits Défendus qui organise la collecte des citoyens de ces fruits-là et la redistribution entre les propriétaires, les citoyens et d'autres, en fait, des organismes communautaires qui desservent les personnes qui vivent l'insécurité alimentaire.

800

Donc, il y a déjà comme une abondance de ces arbres fruitiers là, il faudrait mieux profiter de cette ressource et si on apprend à mieux mettre en place les systèmes de collecte et redistribution, bien il serait logique ensuite qu'on puisse accroître le nombre d'arbres fruitiers qui sont sur le territoire.

805 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, il y a une synergie entre la production, la cueillette et la distribution ?

810 **Mme ANNE-MARIE AUBERT :**

Effectivement.

815 **LE COMMISSAIRE :**

Selon les secteurs visés. Parce que des écoles, c'est quand même des beaux milieux pour faire de l'éducation, hein, je me disais que... Et il y a des, effectivement, il y a des endroits où les écoles sont dans des déserts alimentaires.

820 **Mme ANNE-MARIE AUBERT :**

Bien ça dépend de la saison aussi, parce que souvent ce qui arrive avec l'agriculture urbaine, dans les cours d'école, par exemple, c'est qu'on va avoir un jardin qui est très beau, mais pendant la saison de la récolte, pendant l'été, bien les enfants ne sont pas à l'école. Donc, ils sont gaspillés et puis on arrive à l'automne et il ne reste plus grand-chose.

825 **LE COMMISSAIRE :**

830 Je reviens très rapidement sur les critères de l'agriculture urbaine à la recommandation 4, vous limitez ; l'agriculture urbaine peut se faire dans certaines conditions. Vous parlez, à la toute fin, d'exploitations à but non lucratif, incluant les activités d'économie sociale. Donc, pouvez-vous nous expliquer ?

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

835

Oui, c'est-à-dire que de plus en plus, des organismes communautaires qui vont répondre aux enjeux d'insécurité alimentaire ne vont pas se limiter à un modèle de charité où on donne aux personnes qui n'ont pas les moyens de se procurer de l'alimentation. Mais on va favoriser la mixité et donc, on va vendre un produit mais avec une tarification sociale.

840

Donc, cette stratégie permet de pérenniser les activités et ne pas être dépendant aux subventions ou aux dons privés. Et également, favorise une mixité dans les usages, dans les personnes qui vont utiliser ce service-là, par exemple, fréquenter un marché solidaire ou une épicerie solidaire parce qu'il y a une différence de prix, donc ceux qui ont les moyens peuvent payer un peu plus, ceux qui n'ont pas les moyens, bien ils vont bénéficier d'une subvention au prix qui sert à bonifier le pouvoir d'achat.

845

LA PRÉSIDENTE :

850

Alors, ceci met un terme au délai, au temps que nous avons entre nous. Alors, merci beaucoup, encore une fois, d'avoir accepté de partager vos idées et vos opinions dans le cadre de cette étude. Merci. Bonne soirée.

Mme ANNE-MARIE AUBERT :

855

Merci à vous. Bonne soirée.

860